

2.6. Annexe 3

RAPPORT DE DÉMARRAGE

**LA CRÉATION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE INDICATIF POUR FAVORISER LES
OPPORTUNITÉS DE TRAVAIL DÉCENT POUR LES FEMMES DANS LE SECTEUR
INFORMEL DU RECYCLAGE ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Présenté

Par

RAPHAËL JAKOBA
LANDY ANDRIANAIVOSOA
GUILLAUME CREPIN
VERENA TANDRAYEN- RAGOOBUR

(Ci-après les « **Consultants** »)

23 octobre 2024

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	3
II.	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	5
1.	Organisation de l'équipe de Consultants	6
2.	Plan d'action.....	10
III.	LES PRINCIPAUX ENJEUX	21
IV.	CALENDRIER INDICATIF	23

I. INTRODUCTION

Chaque année, deux milliards de tonnes de déchets solides municipaux sont générés à l'échelle mondiale (PNUD, 2023)¹. Au moins un tiers de ces déchets n'est pas correctement géré ni éliminé. Dans de nombreux pays en développement, il n'existe pas de système formel de collecte des déchets efficace, et les travailleurs informels jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets. Le secteur informel du recyclage existe dans la plupart des villes des pays en voie de développement. Il se compose d'individus, de groupes et de petites entreprises qui effectuent la collecte et la vente périphériques de déchets recyclables et réutilisables. Malgré leur contribution significative, ils sont rarement reconnus ou rémunérés pour leur rôle. Les travailleurs du secteur informel opèrent souvent dans des conditions précaires, sans les avantages sociaux accordés à ceux qui occupent un emploi formel, et connaissent une disparité de revenus. Des familles entières, y compris les jeunes enfants, peuvent participer à des activités de recyclage qui constituent leur unique source de revenus. Les travailleurs du secteur informel sont souvent marginalisés par la société.

Lorsque les gouvernements élaborent des politiques et allouent des fonds municipaux pour la gestion des déchets, ils doivent considérer le rôle des travailleurs informels dans ce secteur. Les reconnaître et les soutenir est une considération politique pratique qui peut permettre de réaliser des économies, d'améliorer la gestion des déchets et d'atteindre une meilleure inclusion sociale. Environ 59 % de tout le plastique collecté pour le recyclage à l'échelle mondiale sont pris en charge par le secteur informel (PNUD, 2023).

Le secteur du recyclage au sein des États de la Commission de l'Océan Indien (COI) est majoritairement informel², avec des travailleurs souvent issus de groupes vulnérables, notamment des femmes³, des enfants sans emploi, des personnes handicapées ou âgées. Les risques auxquels sont exposés ces travailleurs affectent leur santé, leur bien-être et leurs moyens de subsistance, comme des conditions de travail dangereuses pouvant causer des blessures et l'exposition à des toxines et autres substances nocives pouvant entraîner des maladies chroniques. À l'exception de l'île de la Réunion, il n'existe aucun mécanisme institutionnel dans la région pour fournir un soutien social et économique aux travailleurs du secteur informel du recyclage des déchets.

¹ <https://www.undp.org/blog/unsung-heroes-four-things-policymakers-can-do-empower-informal-wasteworkers>

² C. Charbuillet, J.-M. Meurville, « Etude de la gestion des déchets plastiques de la zone COI », mars 2018. Les auteurs mettent notamment en exergue l'importance de la filière informelle du secteur du recyclage des déchets plastiques aux Seychelles, aux Comores et à Madagascar

³ A. Cerisot, Ch. Mestre, « Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle », PAGEDS, Décembre 2020. Les auteurs soulignent l'importance des travailleurs informels, dont une part importante de femmes, dans la collecte informelle des déchets dans les pays en développement, notamment à Madagascar. Aux Comores, la BAD a établi que 82,92 % des emplois féminins sont dans le secteur informel contre 61,11 % des emplois masculins.

Les habitants des petits États insulaires en développement (PEID), dont sont membres trois des cinq États de la COI (Comores, Maurice, Seychelles), produisent en moyenne 2,3 kg de déchets solides municipaux⁴ (DSM) par personne, soit 48 % de plus que la moyenne mondiale. Le tourisme augmente la quantité de déchets produits dans les PEID avec des pics saisonniers. Le taux de collecte moyen des déchets solides municipaux atteint 85 %. Les 15 % restants sont jetés dans la nature ou brûlés. La mise en décharge, les dépôts sauvages et le brûlage par les particuliers sont dans la plupart des cas privilégiés pour éliminer les déchets, aux dépens des techniques de traitement des déchets plus durables tels que le compostage, la digestion anaérobie et le recyclage. Environ 80 % des déchets abandonnés se retrouvent dans les océans ou sur les côtes, ce qui peut nuire au tourisme. Des pratiques durables apparaissent, mais la gouvernance, les comportements et l'infrastructure continuent d'entraver leur mise en œuvre⁵.

Le taux de recyclage dans les PEID est faible et n'est pas mesuré efficacement. Face à cette situation, les États membres de la COI se sont engagés à promouvoir les concepts d'économie circulaire et d'écoconception et à les traduire dans des politiques publiques permettant le développement et la diffusion de pratiques d'économie circulaire dans le tissu économique et entrepreneurial des îles. Ainsi, ils se sont accordés que les réglementations à compléter, moderniser ou élaborer pourront notamment couvrir la conception, la promotion et le réemploi de produits durables et recyclés, l'optimisation de l'utilisation des ressources, la réduction des déchets, et l'encouragement de la responsabilité élargie des producteurs.

La mise en place d'un cadre indicatif régional législatif ou réglementaire dédié aux entreprises sociales permettrait d'encourager et de structurer les initiatives d'entreprises inclusives dont l'objectif n'est pas le profit mais l'impact sur la société et l'environnement. La prise en compte de cette finalité sociale dans l'arsenal juridique des États membres à travers la réglementation du mode de gouvernance, de la gestion financière, de l'accès aux financements et de la fiscalité favoriserait les investissements et les initiatives dans le secteur.

Le recyclage offre des possibilités de création d'emplois et d'amélioration des moyens de subsistance, en particulier dans le secteur informel et pour les femmes. Les femmes, qui sont souvent au cœur de cette économie informelle, s'engagent dans des activités telles que la collecte, le tri et le traitement des déchets recyclables. Cependant, ces femmes travaillent souvent dans des

⁴ D'après l'OCDE, les déchets municipaux sont « les déchets collectés et traités par et pour les communes. Ils comprennent les déchets des ménages, encombrants inclus, les déchets assimilés produits par les activités commerciales, les bureaux et les entreprises ainsi que les déchets d'entretien des jardins et des espaces verts, les déchets de nettoyage de la voirie, le contenu des poubelles publiques et les déchets de marché s'ils sont traités comme des déchets ménagers. Sont exclus de cette définition les déchets issus de l'assainissement des eaux usées urbaines, ainsi que les déchets des activités de construction et de démolition. »

<https://www.oecd.org/fr/data/indicators/municipal-waste.html>

⁵ https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/resource/SIDS_WMO_SDM_FR.pdf

conditions précaires, avec peu de sécurité d'emploi et sans accès à des protections sociales ou à des formations adéquates.

L'amélioration des taux de recyclage dans ces régions, à travers des entreprises sociales, peut non seulement contribuer à la protection de l'environnement, mais aussi offrir des opportunités pour des emplois décents et inclusifs avec un réel impact social. En intégrant les femmes du secteur informel dans des programmes formels de gestion des déchets et en leur fournissant des programmes de renforcement de capacités adéquats, un soutien financier et des conditions de travail améliorées, la création des emplois de qualité qui respectent les normes de travail décent à travers des structures à forte dimension sociale est envisageable. De plus, en formalisant ces activités, il est possible de mieux mesurer et améliorer les taux de recyclage, tout en renforçant l'impact économique et social du secteur. Investir dans le développement de systèmes de recyclage durables et équitables permettrait non seulement de réduire les déchets et de protéger les ressources naturelles, mais aussi d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes dans le secteur informel du recyclage.

C'est dans ce contexte qu'une demande a été soumise par la COI à la Facilité ICR, en vue de mettre en place une assistance technique visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes dans la chaîne de valeur du traitement des déchets dans la région de l'océan Indien. Il s'agit d'élaborer des documents non contraignants afin que la COI, dans son rôle d'impulsion, soit équipée pour porter un plaidoyer auprès de ses États membres, dans l'objectif de réglementer l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage et de promouvoir des emplois et des pratiques de travail décentes pour les travailleurs informels de ce secteur, parmi lesquels les femmes sont majoritaires.

Cela rentre dans la lignée de la déclaration du 21 septembre 2023 des États membres soulignant *« la nécessité de dépasser le modèle de croissance économique linéaire privilégiant la mise en décharge des déchets et de faciliter la mise en œuvre de modèles d'économie circulaire adaptés aux contextes insulaires, en permettant l'émergence de nouvelles chaînes de valeur et en capitalisant sur les opportunités de partenariats public-privé, de coopération entre acteurs étatiques et non étatiques ou entre territoires »*. Ce rapport de démarrage a pour objectif de présenter la méthodologie de travail et les principaux enjeux relatifs au soutien de l'autonomisation économique et à la promotion du travail décent des femmes dans la chaîne de valeur du traitement des déchets dans la région de l'océan Indien.

II. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Dans le cadre d'une assistance technique mise en œuvre par la Facilité ICR, financée par l'Union Européenne, l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et le British Council, en soutien à la Commission de l'Océan Indien (COI) visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes dans la chaîne de valeur du traitement des déchets dans la région de l'océan Indien, les consultants ont été mandatés pour élaborer :

- Un cadre réglementaire indicatif régional pour structurer l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage dans le contexte de chaque État insulaire,
- Une charte régionale dédiée à la promotion d'emplois décents et de pratiques de travail sûres pour les femmes dans le secteur du recyclage,
- Un kit de formation des formateurs pour les organisations d'accompagnement, qui soutiennent les femmes dans les opérations de recyclage, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité.

La mission concernera les quatre États membres de la COI faisant partie de l'OEACP : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles. La Réunion, quant à elle, sera parmi les pays à étudier et desquels s'inspirer.

1. Organisation de l'équipe de Consultants

a. Présentation de l'équipe

Afin de mener à bien les missions, l'équipe de consultants est composée de quatre experts dont les travaux seront coordonnés par Monsieur Raphaël JAKOBA,

Raphaël JAKOBA joue le rôle de Chef de mission et garant de la synergie entre les experts. Il est le fondateur et le manager associé du cabinet Madagascar Conseil International (MCI). Il possède une expertise approfondie en matière juridique et conseille différentes entités, publiques ou privées.

L'expert juridique dispose d'une expertise avérée en matière d'étude et d'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son expertise couvre l'ensemble du processus de rédaction, depuis l'analyse des besoins et des objectifs jusqu'à la formulation de textes clairs, cohérents et juridiquement solides. Son approche méthodologique inclut une recherche approfondie, une consultation des parties prenantes, et une révision minutieuse pour garantir la pertinence et l'efficacité des dispositions légales proposées.

À ce jour, l'expert juridique a participé à la rédaction de plus d'une trentaine de projets de lois et de décrets pour le compte de plusieurs ministères et dans des domaines variés qui vont du droit des investissements au droit de l'environnement en passant par les droits humains.

Landy Andrianaivosoa, experte en genre et droits humains, possède une forte expérience en conduite de projets sur ces thématiques. Elle a notamment travaillé pour des organisations telles que UNICEF, USAID, Oxford Policy Management, Banyan Global, Chemonics, World Bank Group, ECPAT France, UNFPA, ENDA Madagascar, UNFPA, GFA Consulting, DAI...

Parmi ses réalisations notables, on compte l'analyse du genre ainsi que des recherches approfondies sur les femmes et le leadership dans les secteurs de la santé et social. Elle a par ailleurs travaillé en tant qu'experte internationale en genre pour le contrat-cadre NDICI de l'Union Européenne aux Comores, et en tant qu'experte nationale dans l'évaluation à mi-parcours du 7ème programme de coopération entre Madagascar et l'UNFPA, apportant une perspective critique et éclairée sur les questions de genre dans le pays.

Son expertise sera déployée dans le projet pour une prise en compte fine des enjeux relatifs au genre dans l'élaboration des textes et du kit de formation.

Guillaume Crépin, expert en économie circulaire et recyclage, est le directeur d'une entité spécialisée dans l'économie circulaire avec une forte expertise dans le secteur du recyclage. Ayant participé à des initiatives et projets aux Comores, à Madagascar et à Maurice, l'expert est familier des îles de l'Océan Indien et de leurs enjeux sociaux et environnementaux.

En termes d'expérience, il a travaillé pour plusieurs institutions publiques et privées telles que Biotope, Dynatec Madagascar SA, WELT HUNGER HILFE, Enzo Technique recyclage, Natura 2000, CCI de Vaucluse, Centre International de Développement et de Recherche (CIDR), Ingénieur Sans Frontières, Université d'Antananarivo, Commune Urbaine de Fianarantsoa... Il a dirigé et coordonné des études réglementaires, notamment des études d'impact et des états initiaux, conformément aux normes du Décret MECIE à Madagascar, des Standards IFC (PS6) et de la BAD (SO6). Ses compétences sont essentielles pour évaluer la réalité des faits avant de lancer des projets. Il a également contribué à l'élaboration du Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique à Madagascar. Il a, enfin, contribué à des projets de développement durable, d'ingénierie humanitaire et de recherche appliquée, visant à améliorer les conditions de vie des communautés défavorisées. À titre d'exemple, il a élaboré le Cadre de Gestion Environnemental et Social pour le projet KOMOR INITIATIVE, qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes Comoriens, en tenant compte des défis environnementaux et sociaux spécifiques à la région. En outre, il a conduit une évaluation environnementale et sociale pour le projet PDFC, qui concerne la réhabilitation et l'extension de 46 établissements scolaires publics aux Comores, garantissant que les impacts environnementaux et sociaux soient minimisés.

Verena Tandrayen-Ragoobur, experte en travail décent, est une chercheuse spécialisée en économie et développement, avec une expertise reconnue dans les domaines de la politique de genre et des impacts économiques et sociaux du changement climatique.

Elle est titulaire d'une chaire de l'OMC à l'Université de Maurice, où elle dirige des projets de recherche sur le commerce international et le développement économique. Elle a joué un rôle clé dans la mise en place de projets de recherche axés sur les analyses des impacts économiques des politiques de développement durable. Elle a notamment été sollicitée par Expertise France, Banque Mondiale, PNUD, IDEP/UNECA, AFD, Ministry of Agro-Industry and Food Security, Ministry of Labour, SASPEN...

L'Experte possède une expertise approfondie dans le domaine du genre et du travail décent, acquise à travers une variété de projets et d'études nationaux, régionaux et internationaux. À Maurice, elle a notamment dirigé l'évaluation et la mise à jour des politiques de genre pour garantir leur alignement avec les normes internationales et les besoins spécifiques du secteur agro-industriel. Elle a par ailleurs contribué à l'élaboration d'une politique nationale inclusive qui vise à améliorer les conditions de travail, promouvoir l'égalité des opportunités et répondre aux défis du marché de l'emploi dans le contexte post-COVID pour le compte du Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation dans le cadre de la politique Nationale de l'Emploi pour Maurice. Elle a également participé à un projet qui a permis de développer des recommandations spécifiques pour améliorer la protection sociale des femmes travaillant dans l'économie informelle dans les petites îles.

Son expertise permettra une identification précise des enjeux, problématiques, difficultés et, enfin, mesures pertinentes dans l'élaboration de la charte régionale dédiée à la promotion d'emplois décents et de pratiques de travail sûres pour les femmes dans le secteur du recyclage.

b. Coordination et validation interne

La méthodologie de travail adoptée par le pool d'experts repose sur, d'une part, une forte coordination des activités au sein de l'équipe et, d'autre part, un processus rigoureux de validation.

Coordination. La complexité du projet rend nécessaire une forte coordination entre les équipes mises en place.

Le chef de mission, rompu à la gestion de ce type de mission, sera à tout moment à disposition et aura pour fonction :

- d'assurer la coordination de l'équipe formée ;
- de recueillir les instructions et de répartir le travail sollicité entre les experts ;

- d'assurer la liaison permanente avec la Commission de l'Océan Indien, la Délégation de l'Union Européenne à Maurice et l'équipe de Facilité ICR lors de l'exécution des prestations en apportant directement les réponses préliminaires aux diverses questions et en définissant en amont l'organisation (interne à l'équipe) à mettre en place pour un traitement efficient des problématiques soulevées ;
- de veiller à la disponibilité des experts lors de l'exécution des prestations ;
- de veiller au respect du calendrier de travail fixé lors du début de la mission et, à ce titre, d'alerter l'équipe de Facilité ICR sur les aléas rencontrés ;
- d'assurer la coordination et l'homogénéité – tant sur la forme que le fond – du travail de l'équipe ;
- de garantir la qualité des prestations fournies et leur conformité aux standards de qualité attendue.

Le chef de file veillera particulièrement à la continuité de la prestation et s'assurera du respect permanent de cette exigence dans le travail rendu.

Processus rigoureux de validation. Par ailleurs, la préoccupation constante de l'équipe sera d'assurer la validité juridique et la pertinence technique des solutions retenues tout en étant force de proposition lors de chaque prestation.

Pour cela, l'équipe utilisera une méthodologie éprouvée qui s'appuie sur un processus rigoureux qui peut naturellement être adapté en cas d'urgence.

Ce processus permet d'assurer une surveillance étroite et une intervention effective des membres les plus expérimentés sur les documents à établir.

La démarche mise en place par notre équipe pour la rédaction des différents documents comporte plusieurs étapes :

- analyse préliminaire permettant de définir de manière exhaustive les contraintes, les textes applicables, les documents de référence et d'obtenir un premier aperçu des principales problématiques juridiques, sociales, politiques, techniques, voire financières ;
- constitution d'une base de données composée des projets, politiques, notes, études, memorandum ayant trait à l'économie circulaire et l'entrepreneuriat social dans la région de l'océan Indien, et plus particulièrement à l'autonomisation économique des femmes dans la chaîne de valeur du traitement des déchets. L'analyse de cette base permet d'affiner la définition des problématiques et d'y apporter des éléments de réponse ;
- définition en interne des principales réponses à apporter ainsi que du plan à adopter pour rendre lesdites réponses les plus claires et pertinentes possibles;

- validation systématique par le Chef de mission, garant de la cohérence générale, des travaux réalisés et, le cas échéant, échanges entre experts dès que la réponse fait appel à des compétences pluridisciplinaires ;
- mise en place d'un suivi afin de prendre en compte les remarques et demandes de complément ou d'éclaircissement de l'équipe Facilité ICR ou d'autres parties prenantes et rédaction d'un document définitif sur la base de ces remarques ou demandes.

Par ailleurs, la coordination au sein de l'équipe et la réactivité de celle-ci sont garanties par l'organisation, lorsque cela sera nécessaire, d'un rendez-vous périodique tout au long de la mission, sous forme de conférence téléphonique ou de visio.

Autant que de besoin, une réunion interne entre tous les membres de l'équipe sera ainsi organisée. Cette réunion sera l'occasion d'exposer les principaux enjeux identifiés, de les soumettre à la discussion collective et d'en tirer les enseignements qui seront ensuite communiqués. Par ailleurs, elle permettra à chaque membre de l'équipe d'exposer l'état d'avancement des prestations, les principales difficultés rencontrées et les solutions à adopter ou envisagées pour les surmonter.

Délai. Le respect des délais constitue une priorité pour l'équipe qui, au-delà des dates convenues pour les différents livrables, s'engage, plus généralement, à fournir ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de l'équipe Facilité ICR de la manière la plus effective possible et, pour cela, de mobiliser toutes les ressources nécessaires.

Habitué à travailler avec la meilleure réactivité, les membres de l'équipe seront à même de faire face dans l'urgence aux situations nouvelles. À cet effet, une veille sera assurée en permanence par un membre au moins, permettant de garantir une mise en œuvre rapide des réactions.

Confidentialité. Le Consultant confirme que les membres de l'équipe respecteront la plus stricte confidentialité concernant la Mission conformément aux règles de déontologie qui régissent notre profession.

2. Plan d'action

Le plan d'action adopté par le consortium d'experts est élaboré pour l'élaboration de documents non contraignants qui permettront à la COI de soumettre auprès de ses États membres un cadre leur permettant de réguler le secteur informel du recyclage et promouvoir des emplois décents et des conditions de travail acceptables pour les travailleurs informels, majoritairement des femmes.

Plus précisément :

- Un cadre réglementaire régional indicatif pour structurer l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage, adapté à chaque État membre,
- Une charte régionale pour promouvoir des emplois décents et des conditions de travail sûres pour les femmes dans le secteur du recyclage,
- Un kit de formation pour les formateurs des organisations soutenant les femmes dans les activités de recyclage, axé sur la santé et la sécurité.

À cet effet, suivant le cadre posé par le Chef de mission, les experts élaboreront un état des lieux des différentes problématiques en jeu, un benchmarking des solutions existantes en droit comparé, et une identification des mesures envisageables qui seront in fine traduites en projet de cadre réglementaire pour structurer l'entrepreneuriat social, et de charte régionale pour promouvoir des emplois décents et des conditions de travail sûres pour les femmes dans le secteur du recyclage.

Dans cette optique, les activités prévues par le Consultant se subdivisent en 6 volets qui se dupliquent pour être appliqués, dans un premier temps, à l'élaboration du cadre réglementaire puis, dans un deuxième temps, à la rédaction de la charte régionale. À ces six volets communs à la rédaction des deux projets de texte, un septième volet sera consacré à l'élaboration du kit de formation.

Volet n°1 : État des lieux

Cette première phase consistera à réaliser, dans chacun des quatre États membres :

- une évaluation du cadre légal, réglementaire et institutionnel existant ;

Une phase d'étude préalable permettant d'identifier les documents et initiatives déjà existants et contenant des informations pertinentes, et une phase de recherche et de comparaison avec des situations comparables et pertinentes seront assurées par l'équipe de consultants.

Cette étape portera, d'une part, sur une évaluation comparative des cadres législatifs et politiques régissant l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage dans chaque île. À la lumière de cette évaluation, il sera procédé à l'identification de l'échelle qui doit être prise en compte dans le développement du cadre réglementaire, général ou limité au secteur du recyclage. L'analyse permettra de dégager les lacunes et les opportunités d'amélioration pour permettre une reconnaissance de l'entrepreneuriat social et favoriser son développement.

D'autre part, l'accent sera mis sur les politiques liées à l'intégration des femmes dans le secteur du recyclage. Enfin, l'analyse portera sur l'encadrement des conditions de travail dans le secteur du recyclage afin d'identifier et évaluer l'arsenal juridique et institutionnel existant.

ii. une revue des documents et initiatives existants ;

Une analyse des documents stratégiques régionaux, nationaux et des études existantes sera effectuée dans chaque île. La revue documentaire portera de manière générale sur les thématiques d'économie circulaire et gestion des déchets, de l'entrepreneuriat social et des pratiques de travail décentes, avec une perspective genre.

De manière plus spécifique, dans le cadre de l'élaboration de l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage, cela inclut l'examen des rapports, études, articles, et publications académiques sur les quatre États membres concernés (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores) et sur La Réunion comme base de comparaison pour identifier les développements et défis spécifiques.

D'autre part, dans la perspective de l'élaboration de la charte régionale dédiée à la promotion d'emplois décents et de pratiques de travail sûres pour les femmes dans le secteur du recyclage, la revue portera notamment sur les pratiques en matière de travail décent et l'intégration des femmes dans le secteur informel du recyclage.

Cette revue en deux temps, d'abord générale puis spécifique, permettra d'identifier les politiques en vigueur, les lacunes dans les réglementations relatives, d'une part, à la reconnaissance (ou absence de reconnaissance) des enjeux liés au genre et à l'économie circulaire et, d'autre part, au travail informel et à l'entrepreneuriat social. Ce volet comprendra aussi la collecte de données statistiques pour évaluer les politiques en place, les initiatives actuelles et les défis rencontrés par les travailleuses du secteur informel et les structures s'apparentant à des entreprises sociales. Outre les canaux de documentation habituels de chaque expert, dans cette phase, la collecte de données sera également effectuée en sollicitant le concours des points focaux de la COI et en s'appuyant sur leur ancrage local.

iii. une consolidation des documents disponibles sur les thématiques étudiées (entrepreneuriat social, économie circulaire, autonomisation économique des femmes, recyclage)

Cela impliquera entre autres de collecter tous les textes légaux et documents existants mais également de :

- Réaliser une analyse complète de la promotion de l'entrepreneuriat social et du travail décent dans l'océan Indien,
- Examiner les travaux réalisés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans la région, ainsi que les initiatives pertinentes sur l'île de La Réunion,
- Collecter des documents, rapports et études antérieurs relatifs à l'entrepreneuriat social et au secteur du recyclage dans les pays membres,

- Créer une matrice Excel permettant de comparer et synthétiser les informations clés issues des différents pays, afin de dresser un état des lieux structuré et cohérent.

Volet n°2 : Analyse comparative internationale

Il s'agit d'effectuer une comparaison des résultats des états des lieux avec des initiatives internationales similaires à travers une étude approfondie des programmes réussis dans un certain nombre de territoires partageant des caractéristiques semblables à celles des États membres de la COI. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une approche régionale, l'analyse comparative portera également, si elles existent, sur les initiatives régionales similaires (OEACP, COMESA...).

L'analyse inclura par ailleurs une étude comparative des meilleures pratiques internationales sur les thématiques de la mission.

Concernant, la réglementation de l'entrepreneuriat social, outre la réglementation française applicable à La Réunion qui, en la matière, sert de référence régionale, l'analyse comparative proposée pourra porter sur des pays comme l'Indonésie, les Philippines et le Chili qui, dans une certaine mesure, partagent certaines caractéristiques socio-économiques avec les quatre États membres et figurent parmi les pays les plus favorables à l'entrepreneuriat social⁶. L'Indonésie a notamment été identifiée comme étant l'un des pays où les entrepreneurs sociaux s'intègrent facilement sur le marché et où la pérennité financière des entreprises sociales est constatée. Concernant les Philippines, les financements sont considérés comme accessibles pour les entreprises sociales. Enfin, les conditions pour lancer et développer une entreprise sociale au Chili sont classées favorables en raison, notamment, d'une politique publique avantageuse.

En matière de travail décent, sont proposés l'Indonésie, le Bangladesh, et l'Afrique du Sud. L'Indonésie a mis en place des Banques de Déchets, où les femmes des communautés peuvent collecter des déchets, vendre des matériaux recyclables et épargner de l'argent grâce à un système bancaire communautaire. Ce programme offre aux femmes une indépendance financière et de meilleures conditions de travail, tout en garantissant l'accès aux services sociaux. L'Afrique du Sud a des initiatives intéressantes dans le domaine de la gestion des déchets, avec un cadre qui favorise l'intégration des travailleurs informels, en particulier des femmes, dans des conditions de travail plus formelles et décentes. Le Bangladesh, avec son large secteur informel, a développé des modèles de gestion des déchets qui incluent les femmes, et certaines ONG et programmes gouvernementaux promeuvent des pratiques de travail décentes dans ce secteur.

Enfin, en matière d'économie circulaire et autonomisation des femmes, pour garantir un échantillon représentatif et pertinent, les pays suivants ont été sélectionnés, en tenant compte de leur situation géographique dans les tropiques et de leur niveau de développement : Kenya et Sri

⁶ ThomsonReuters Foundation, "The best place to be a Social Entrepreneur", 2019

Lanka. D'abord, le Kenya, à un niveau de développement plus avancé, offre des initiatives à succès qui peuvent servir de modèle. On y constate des politiques progressistes en gestion des déchets et programmes d'autonomisation des femmes et des exemples de bonnes pratiques dans l'intégration des femmes dans les programmes de gestion des déchets. Ensuite, le Sri Lanka est un pays en voie de développement, présentant des défis et opportunités similaires à ceux d'autres pays en développement. On y constate des pratiques innovantes de gestion des déchets et programmes d'implication des femmes. L'étude de ce pays permettra une évaluation des stratégies adoptées pour intégrer le genre dans la gestion des déchets.

Une telle démarche permettra, dans un premier temps, de définir, sur la base des initiatives internationales, les informations clés à recueillir lors de la phase de consultation et, dans un deuxième temps, d'identifier des pistes de réflexion pour le contexte des États membres et d'assurer la conformité des projets de cadre réglementaire et de charte régionale à standards et meilleures pratiques internationales.

L'analyse des points communs entre les pratiques internationales et les besoins locaux aidera à identifier comment des approches spécifiques peuvent être intégrées ou modifiées pour mieux répondre aux défis rencontrés dans les îles de l'océan Indien. Par ailleurs, au-delà de l'analyse de l'existant au sein des systèmes juridiques identifiés, l'étude comparative portera également sur les processus d'élaboration et de mise en place de la réglementation, tant sur la forme que sur les stratégies mises en œuvre. En effet, les expériences d'autres pays sur les thématiques de la mission permettront de s'inspirer tant sur le plan juridique que sur les stratégies opérationnelles utilisées pour arriver à l'implémentation d'un cadre réglementaire favorable.

Ainsi, l'analyse comparative internationale permettra, d'une part, d'identifier les processus et les stratégies d'adoption puis d'implémentation, mais aussi de détecter les mesures envisageables dans le contexte des États membre de la COI.

Volet n°3 : Consultation

Dans le prolongement de la revue documentaire, pour compléter l'analyse et affiner la collecte de données, les Consultants procéderont à la consultation des parties prenantes suivant les étapes suivantes :

- Dans le prolongement de la prise de contact et de la collecte de données au cours du volet 1 auprès des points focaux nationaux de la COI, s'appuyer sur ces derniers pour orientation et introduction auprès des interlocuteurs pertinents au sein de chaque État membre,
- Élaboration des trames d'entretien, fiches d'enquête et questionnaires en ligne via Google Forms, alignés avec la matrice d'état des lieux,
- Finalisation de la liste des parties prenantes par région à consulter par thématique,

- Ajustement des entretiens et questionnaires en fonction des spécificités régionales, des parties prenantes, et des objectifs de collecte,
- Vérification et validation des trames d'entretien et questionnaires après adaptation avec les parties prenantes,
- Validation par la COI de la liste des personnes ressources et des organisations à consulter,
- Réalisation d'entretiens semi-directifs (en ligne ou en présentiel) et diffusion des questionnaires via Google Forms pour une collecte plus large.

Les points focaux nationaux de la COI seront des parties prenantes clés pour la mise en œuvre de cette intervention. Leur compréhension de la mission et leur soutien seront des facteurs clés de succès pour mener à bien la mission et s'assurer d'une bonne appropriation des sujets par les Etats membres. La COI sera en charge d'introduire officiellement les consultants auprès de ces points focaux nationaux. Les consultants seront ensuite chargés de leur présenter l'intervention, les enjeux et le calendrier, ainsi que de les tenir informés de manière régulière des avancées. Ils pourront être sollicités selon leur préférence afin d'identifier et d'introduire les consultants auprès des parties prenantes nationales.

À titre illustratif, extraites de la liste provisoire des interlocuteurs identifiés, les principales parties prenantes faisant l'objet de consultation seront :

- i. les principales institutions et ONG engagées dans la promotion des droits des femmes, l'entrepreneuriat social et l'économie circulaire et le droit des femmes dont l'ONUDI, l'UNCDF, l'AFD, Expertise France, l'UNOSD, CAPBOI, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD, le CRAAD-OI, les CCI et le GEF ;
- ii. le secteur public, particulièrement les autorités publiques au niveau de chaque île impliquées dans les thématiques identifiées, à l'instar des ministères et agences gouvernementales en charge :
 - de l'économie : responsable des politiques de développement économique, y compris le soutien à l'entrepreneuriat social ;
 - de l'industrie : responsable de la supervision le développement industriel, y compris les initiatives liées au recyclage et à l'économie circulaire ;
 - de l'environnement : chargé des politiques de gestion des déchets, du recyclage et de la protection environnementale ;
 - du travail et de l'emploi : responsable de l'emploi, des conditions de travail et de l'intégration des femmes dans le secteur formel, y compris le recyclage et l'entrepreneuriat social ;
 - des Femmes et du Genre : responsable de la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes, notamment dans les initiatives d'entrepreneuriat social et leur intégration dans des secteurs comme le recyclage.

- iii. les organisations de la société civile travaillant sur le soutien aux travailleuses du secteur informel, les entrepreneurs sociaux, les entreprises privées et coopératives de recyclage, et les leaders d'initiatives locales dans le secteur du recyclage.

Cadre réglementaire pour structurer l'entrepreneuriat social :

Ces entretiens permettront d'obtenir, s'agissant de l'élaboration du cadre réglementaire, des informations sur :

- Le type de structures dans le secteur du recyclage pouvant être intégrées dans l'entrepreneuriat social, leurs activités et spécificités,
- Les **perceptions des acteurs** sur les besoins et les priorités pour la mise en place d'un cadre réglementaire,
- Les **possibilités de formalisation ou autres initiatives** permettant de soutenir le développement de l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage.

Charte pour la promotion d'emplois décents :

Concernant la mise en place d'une charte dédiée à la promotion d'emplois décents et de pratiques de travail sûres, ces entretiens permettront d'obtenir des informations sur :

- Les **défis rencontrés par les femmes** dans l'accès à des emplois décents dans le secteur du recyclage,
- Les besoins de protection et de sécurisation des travailleurs informels et notamment les femmes dans le secteur informel du recyclage,
- Les **possibilités de formalisation** du travail informel pour les femmes et les obstacles liés aux politiques existantes.

Cette étape est essentielle pour garantir que l'étude sur l'entrepreneuriat social et sur le travail décent dans le secteur informel du recyclage reflète véritablement les réalités et les besoins des acteurs et, notamment, des femmes travaillant dans ce secteur. La consultation permet de recueillir des informations de première main, de valider les données existantes et de formuler des recommandations précises pour améliorer le climat de l'entrepreneuriat social et les conditions de travail de ces femmes.

La première étape est de déterminer les acteurs clés directement impliqués ou ayant un impact sur les entreprises sociales et les conditions de travail des femmes dans le secteur informel du recyclage. Il faudra identifier les organisations de la société civile et les institutions qui soutiennent les entrepreneurs sociaux, les travailleuses du secteur informel, les responsables politiques locaux, les gestionnaires de programme de déchets, ainsi que les représentants communautaires. Cette

consultation aidera à recueillir des données qualitatives et quantitatives directement auprès des différentes parties prenantes pour comprendre les défis récurrents concernant, d'une part, l'entrepreneuriat social, tel que l'accès au financement, la durabilité financière, l'inadéquation ou l'absence d'une réglementation dédiée et, d'autre part, les conditions de travail des femmes, tels que la sécurité, les conditions sanitaires, la rémunération équitable et la reconnaissance de leur travail et en même temps identifier les besoins et les attentes des femmes en matière de travail décent.

Les entretiens envisagés se répartissent par thématique comme suit avec un taux de réponse espéré d'environ 85% :

- Entrepreneuriat social : 20 personnes/entités réparties sur les quatre États cibles et La Réunion
- Genre : 16 personnes/entités réparties sur les quatre États cibles
- Economie circulaire : 25 personnes/entités réparties sur les quatre États cibles et La Réunion
- Travail décent : 20 personnes/entités réparties sur les quatre États cibles.

Volet n°4 : Identification des mesures pertinentes et rédaction

À partir de la revue documentaire, des discussions avec les parties prenantes, ainsi que des résultats de l'état des lieux et de l'analyse comparative internationale, les Consultants dégageront les principaux défis et opportunités liés, d'une part, à l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage et, d'autre part, à l'intégration des femmes dans l'économie du recyclage.

Ainsi, pour identifier les mesures idoines, une analyse du potentiel de l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage sera effectuée en prenant en compte les limites ou enjeux potentiels de la formalisation de cette forme d'entreprise. Parmi les mesures pertinentes, les consultants pourront s'intéresser aux différentes initiatives réglementaires et législatives permettant de soutenir l'entrepreneuriat social, allant jusqu'au soutien à la formalisation en tenant compte de l'échelle pertinente retenue, général ou restreinte au secteur du recyclage.

Il sera procédé à une caractérisation des métiers du recyclage pour les Etats membres de la COI:

- Sur les filières concernées (DEEE, métaux, plastiques, organiques...),
- Les maillons de la filière : amont (récupération: organisée ou sur le tas), transport, tri (organisé ou informel), traitement/valorisation, revente/commercialisation, etc,
- Les métiers en différenciant le contexte des États membres, par exemple les filières d'entrepreneuriat social bien structurées à Maurice (emplois formels, matériaux non dangereux, etc.) ne comportent pas les mêmes risques que les gens qui récupèrent des métaux par brûlage de déchets à Tana, etc.,

- Les risques sanitaires, les pathologies, les rapports de domination et les violences (économiques, sociales, de genre) subies par les travailleurs-ses dans ces différentes filières.

En fonction de cette caractérisation fine il sera possible d'identifier les besoins en protection de ces travailleurs-ses que ce soit par des règlements ou lignes directrices (avec quelle applicabilité?), des mesures de protection sociale et sanitaire, de la formation, de l'accompagnement financier et non financier, de l'empowerment, etc.

Par ailleurs, une analyse des écarts de genre sera réalisée pour identifier les domaines où des mesures spécifiques sont nécessaires afin de garantir une participation équitable des femmes. Enfin, l'étude des conditions de travail dans le secteur du recyclage permettra de cibler les mesures adéquates pour une meilleure protection des femmes dans le secteur informel du recyclage et des opportunités de travail décent.

Il sera procédé à un regroupement des informations pertinentes et à une application des principes de l'économie circulaire pour affiner les approches et recommandations, en veillant à ce qu'elles répondent aux enjeux spécifiques identifiés.

Cette étape vise à élaborer des recommandations concrètes pour améliorer l'autonomisation économique et les conditions de travail pour les femmes opérant dans le secteur informel du recyclage. Elle repose sur l'analyse des informations recueillies lors des étapes précédentes et la consultation avec les parties prenantes.

Ce volet vise à examiner les résultats des recherches documentaires, des analyses comparatives internationales et des consultations pour identifier les problèmes récurrents.

Pour la thématique de l'entrepreneuriat social, il pourrait s'agir de l'accès aux services d'accompagnement à la professionnalisation, de l'accès au financement, l'insuffisance d'infrastructure et d'équipements appropriés, le déficit de compétences des acteurs, ou l'inadéquation de la réglementation et de la fiscalité.

Cette étape consiste en l'identification, en tenant compte des réalités des États membres, du processus législatif ou réglementaire à entreprendre pour offrir un cadre juridique structurant et encourageant l'entrepreneuriat social. Il s'agira d'identifier une palette de mesures adaptées aux contextes des États membres touchant des leviers relatifs à la mise en place d'un régime juridique dédié se distinguant de celui des sociétés commerciales, à la durabilité financière des initiatives, à l'accès au financement, au parcours de professionnalisation, à l'acquisition de compétences, à l'évaluation d'impact et à la création de réseaux et partenariats.

Concernant le travail décent, les problèmes récurrents potentiels pourraient concerner la précarité, les conditions de travail dangereuses, les faibles rémunérations, et le manque de reconnaissance et de soutien.

Après avoir répertorié les besoins spécifiques des femmes en matière de sécurité au travail, de conditions sanitaires, de formation, et de soutien social, ce volet comprend la proposition des mesures pratiques que les OSC peuvent adopter pour soutenir les femmes dans le secteur informel du recyclage, mais aussi des recommandations pour améliorer les pratiques existantes des OSC, telles que la formation sur les droits du travail et les bonnes pratiques de sécurité, la mise en place de programmes de soutien psychosocial, et l'amélioration de l'accès aux équipements de protection et matériels de travail appropriés. Il s'agira également de proposer des stratégies pour renforcer la capacité des OSC à soutenir efficacement les travailleuses et à plaider en faveur de meilleures conditions de travail.

Cela pourrait inclure l'introduction de normes minimales de sécurité, des mécanismes de rémunération équitable et des mesures pour l'intégration des travailleuses informelles dans les systèmes de protection sociale. Les propositions seront adaptées aux spécificités locales des îles de l'océan Indien tout en tenant compte des contextes culturels, économiques et politiques spécifiques à chaque île.

Volet n°5 : Atelier de validation

Pour assurer l'inclusivité de la démarche et afin que les projets de textes obtiennent l'acceptation de l'ensemble des parties prenantes, les Consultants organiseront un atelier de validation qui aura la forme d'un dialogue public-privé précédé d'une session multi acteurs incluant, notamment, les représentants des organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Le but étant d'obtenir des textes concertés, validés et acceptés par la totalité des principaux acteurs impliqués dans les thématiques cibles.

Les modalités de l'atelier (virtuel ou en présentiel) feront l'objet d'une concertation avec la Facilité ICR et la COI après l'identification précise des différentes parties prenantes à l'issue de la phase de consultation, étant entendu qu'il s'agira d'une validation régionale, avec l'implication la plus forte possible des acteurs nationaux pour faciliter la transposition dans les systèmes juridiques nationaux et favoriser l'application, notamment par le relais de l'association des parlementaires de l'océan Indien qui sera associée à la démarche. Les parties prenantes auront été informées au niveau local dès la phase de consultation, afin de favoriser une bonne appropriation des sujets.

Il s'agira, d'une part, de présenter les résultats des analyses et des propositions élaborées et, d'autre part, de collecter les retours et recommandations des participants pour affiner et améliorer le cadre réglementaire indicatif et la charte régionale.

Volet n°6 : Finalisation du projet de texte

Cette dernière phase consiste à finaliser les deux textes suivant les dernières recommandations formulées lors de l'atelier de validation finale.

Il s'agira de procéder à une révision et un ajustement du texte pour assurer cohérence et clarté, conformément aux recommandations.

Les textes finalisés seront soumis à la Facilité ICR et à la COI pour validation et approbation finale.

Volet n°7 : Réalisation d'un kit de formation de formateurs

À l'issue des six volets communs à la rédaction des deux projets de textes, les Consultants procéderont à l'élaboration du kit de formation à destination des OSC intervenant au soutien des femmes travaillant dans le secteur du recyclage.

La réalisation du kit vise à préparer des professionnels capables de transmettre efficacement les compétences nécessaires pour améliorer les conditions de travail dans le secteur informel. Ce kit sera conçu pour équiper les formateurs avec les outils et les connaissances nécessaires pour sensibiliser et former les travailleuses informelles et les parties prenantes.

Les objectifs principaux consistent à :

- Assurer que les formateurs disposent des connaissances et des compétences requises pour dispenser des formations de haute qualité.
- Fournir des méthodes et des outils uniformes pour garantir la cohérence et l'efficacité des formations à travers différents contextes et régions.
- Équiper les formateurs pour qu'ils puissent transmettre les bonnes pratiques en matière de travail décent et de conditions de travail sûres.

Chaque fiche créée portera sur différentes thématiques (industrie, agriculture, etc.), mais suivra une structure commune alignée aux objectifs des formations :

- Présentation générale du secteur du recyclage.
- Développement des mesures à adopter pour garantir un travail décent, sécurisé, respectueux de l'environnement et de la santé des travailleurs.
- Illustration par des cas concrets.

Des échanges internes auront lieu tout au long de la réalisation du kit, permettant également sa validation.

Une première formation de formateurs pourra être organisée, en accord avec la Facilité ICR et la COI.

Volet n°8 : Suivi-évaluation

Pour finaliser la mission, il sera procédé à une évaluation de l'assistance technique à travers un document relatif aux activités menées et des livrables produits. Par ailleurs, afin de favoriser l'appropriation des sujets par les États membres et la pérennisation de l'initiative, il sera formulé un plan de déploiement à mettre en œuvre pour l'intégration des textes dans l'ordonnancement juridique des États membres.

III. LES PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeux généraux. Le secteur du recyclage étant majoritairement informel, avec des travailleurs souvent issus de groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants, des personnes handicapées ou âgées, le principal enjeu de la mission réside dans la mise en place d'un climat favorable à l'émergence d'initiatives d'entreprises sociales dans le secteur du recyclage des déchets avec un renforcement de la chaîne de valeur de l'économie circulaire, tant au niveau national que régional, afin d'améliorer les conditions de vie, l'intégration économique régionale et le développement durable. Il s'agira de renforcer et stimuler les opportunités économiques et écologiques du secteur du traitement et du recyclage des déchets.

Les objectifs principaux sont de promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la chaîne de valeur du traitement des déchets et le développement de l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage dans les États membres de la COI à travers des textes et des outils de formation transposables sur chaque île. En effet, la mission tend à aboutir sur des dispositifs pérennes pouvant être mis en œuvre et ayant vocation à être implémentés au sein des États membres. L'implication des acteurs nationaux tant publics que privés dans la consultation préalable et la validation finale est ainsi primordiale pour obtenir leur adhésion et pour une meilleure appropriation.

Les contextes sociaux, culturels, économiques et juridiques, ainsi que les pratiques de travail décent dans le secteur du recyclage peuvent varier considérablement entre les îles de la COI. Identifier ces variations et comprendre les spécificités locales est crucial pour adapter les interventions et recommandations.

Il s'agit également d'identifier, encadrer et réduire les risques auxquels sont exposés ces travailleurs. Cela concerne leurs conditions de travail, parfois dangereuses pouvant causer des

blesures et l'exposition à des toxines et autres substances nocives pouvant entraîner des maladies chroniques.

Les pratiques actuelles peuvent ne pas être pleinement reconnues ou réglementées, ce qui pose des défis pour l'amélioration des conditions de travail. Il est essentiel de cartographier ces pratiques pour proposer des améliorations concrètes et adaptées. Par ailleurs, la mise en œuvre de dispositifs de soutien politique peut rencontrer des obstacles liés à la coordination interinstitutionnelle et à la mobilisation des ressources nécessaires. Il est crucial d'identifier ces obstacles et de développer des stratégies pour les surmonter.

Ainsi, *in fine*, les textes à élaborer tendront à :

- 1) pour le cadre réglementaire, comprendre et soutenir la reconnaissance et le développement de l'entrepreneuriat social dans le secteur du recyclage ;
- 2) pour la charte, préserver la santé des travailleurs du secteur informel du recyclage, favoriser leur bien-être et améliorer leurs moyens de subsistance.

Enjeux par volet. Si les enjeux généraux identifiés ci-dessus concernent la mission dans sa globalité, chaque volet du plan d'action recèle des enjeux spécifiques se déclinant comme suit :

Volet n°1 : État des lieux

- Assurer que les documents et initiatives examinés reflètent fidèlement la réalité de chaque pays et qu'ils sont à jour,
- Garantir dans la mesure du possible que les données consolidées sont comparables entre les pays pour une analyse cohérente,
- Veiller à ce que toutes les dimensions importantes (réalisation, impacts, parties prenantes) soient couvertes dans la matrice.

Volet n°2 : Analyse comparative internationale

- Obtenir des données fiables et pertinentes sur les initiatives internationales et leur impact,
- Identifier et adapter les meilleures pratiques internationales aux contextes locaux,
- S'assurer que les informations comparées soient pertinentes et applicables aux spécificités des pays concernés.

Volet n°3 : Consultation

- Développer des trames d'entretien, fiches et questionnaires qui capturent efficacement les informations nécessaires,
- Assurer une participation représentative des parties prenantes pour obtenir des données diversifiées et équilibrées,

- Déterminer les modalités de consultation (virtuelles ou en présentiel) en fonction des contraintes et des besoins régionaux.
- Informer et mobiliser les points focaux nationaux de la COI pour s'assurer de la compréhension, l'appropriation et le soutien de la mission.

Volet n°4 : Identification des mesures pertinentes et rédaction

- Assurer que les mesures proposées répondent aux besoins identifiés et soient adaptées au contexte régional,
- Intégrer les principes de l'économie circulaire, de l'autonomisation des femmes et de travail décent de manière efficace et pertinente dans les recommandations,
- Garantir la cohérence et la clarté du cadre réglementaire et de la charte régionale en intégrant les meilleures pratiques.

Volet n°5 : Atelier de validation

- S'assurer que les parties prenantes clés participent activement à l'atelier et contribuent de manière significative,
- Déterminer les modalités (virtuel ou en présentiel) en concertation avec la Facilité ICR et la COI, et assurer la logistique nécessaire,
- Collecter et intégrer efficacement les recommandations pour améliorer le cadre réglementaire et la charte régionale.

Volet n°6 : Finalisation du projet de texte

- Assurer que les ajustements apportés reflètent fidèlement les recommandations et les données recueillies,
- Obtenir la validation des textes finalisés,
- Préparer la diffusion du texte final aux parties prenantes de manière claire et accessible.

Volet n°7 : Réalisation d'un kit de formation de formateurs

- Développer un kit de formation pertinent et adapté aux besoins des formateurs dans chaque région.
- Assurer que le kit soit validé et adapté aux spécificités locales et aux recommandations des phases précédentes.
- Identifier les méthodes pédagogiques appropriées pour garantir que les compétences sont transmises de manière efficace.
- Maximiser la participation des femmes dans les formations pour favoriser une meilleure appropriation et transmission des connaissances.
- Préparer la diffusion du texte.

IV. CALENDRIER INDICATIF

TÂCHE	DÉBUT	FIN
Rapport de démarrage		
Élaboration d'une méthodologie de travail détaillée	9/9/24	21/10/24
Identification des principaux enjeux	14/9/24	17/9/24
Mise à jour du calendrier indicatif	21/10/24	22/10/24
Élaboration des textes		
Étude préalable et revue documentaire	17/9/24	25/10/24
Benchmark	28/10/24	08/11/24
Entretiens avec les parties prenantes, les personnes ressources et les acteurs clés	28/10/24	29/02/25
Traitement des données et Rédaction des projets de texte	02/12/24	06/04/25
Atelier de validation	Mai (date à valider avec la COI)	
Rédaction des textes finaux		Juin 2025
Élaboration du kit de formation des formateurs		
Construction du programme de formation	Avril 2025	